

**Nombre de membres**

**en exercice** : 11

**Séance du mardi 25 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée le 25 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de Daniel HOLZSCHERER.

**Présents** : 10

**Sont présents** : Daniel HOLZSCHERER, Stéphane SCHMIDT, Laurent WALTER, Christophe DAMBACHER, Simon SCHNEPP, Sébastien CUNY, Laura MOURER, Marc HETZEL, Freddy DAMBACHER, Stéphanie HELL

**Votants** : 10

**Représentés** :

**Excusés** :

**Absents** : Luc EBERHARDT

**Secrétaire de séance** :

Le Conseil Municipal approuve le PV de la séance du 28/03/2023.

Au vu des subventions notifiées entretemps et de l'ouverture de la ligne de trésorerie, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas engager d'emprunt pour le projet d'aménagement des espaces publics autour de la salle de l'Amitié.

**Objet : Vote de crédits supplémentaires - pfalzweyer - DE 2023 034**

Après contrôle du service de gestion comptable, il y a une erreur du montant de report en investissement. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	4238.00	
741121	DSR des communes		936.00
741127	DNP des communes		50.00
742	Dot. aux élus locaux		252.00
74888	Autres		3000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>4238.00</b>	<b>4238.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution section investissement	84073.43	
21312	Bâtiments scolaires	-4835.43	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		4238.00
1641	Emprunts en euros / ligne de trésorerie		75000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>79238.00</b>	<b>79238.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>83476.00</b>	<b>83476.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les modifications indiquées ci-dessus.

*Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 10*

**Objet : Avenants au marché rénovation et extension de la salle de l'Amitié - DE 2023 035**

Le Conseil Municipal approuve le complément sur l'avenant au marché passé avec l'entreprise PFRIMMER de Kirrwiller, l'avenant 2 bis pour le lot n° 10 s'élève à la somme de **238,95 € HT** faisant passer le marché initial + avenant n° 1 + avenant n° 2 de **13 521,91 € HT** à **13 760,86 € HT**.

Le Conseil Municipal estime que cet avenant a été nécessaire pour les raisons suivantes : demande de modification des prestations en plus et en moins.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise s'élevant à la somme de **238,95 € HT** en complément des 2033.91 € HT de la délibération DE\_2023\_002.

*Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 10*

### **Objet : Subvention pour le projet patrimonial du RPI - DE 2023 036**

L'Association de Mise en Valeur du Site de Graufthal-Eschbourg est engagée dans un projet culturel avec les enfants du RPI du village, ainsi que le périscolaire de Pfalzweyer.

En partenariat avec plusieurs acteurs tels que conteuse, plasticienne, scénographe, paysagiste, vidéaste, les élèves de nos communes mutualisent une action sur la découverte du riche patrimoine de Graufthal :

- création d'un conte à partir d'une pierre polie (les "Donneräxel") à Schoenbourg ;
- création d'un jardin médiéval (en référence à l'abbaye de Bénédictines) à Pfalzweyer ;
- création d'un rallye photo avec frise historique sur le passé de Graufthal, création et enregistrements vidéo à Eschbourg.

Grâce à ce travail, les enfants étudient les différentes périodes historiques matérialisées à Graufthal dans le patrimoine bâti : abbaye du 12<sup>ème</sup> au 16<sup>ème</sup> siècle ; église protestante du 17<sup>ème</sup> s. ; Maisons des Rochers du 18<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> s. ; fabrique d'allumettes et moulin du 19<sup>ème</sup> s. ; église catholique du 20<sup>ème</sup> s.

Un des objectifs est également de fédérer une action commune avec les 80 enfants des communes du RPI nouvellement créé, autour du petit village de Graufthal qu'ils traversent presque tous chaque jour.

Ce projet sur 2 ans a bénéficié d'une subvention de 5000 € du Ministère de la Culture et de 1000 € de l'Association de Mise en Valeur du Site de Graufthal-Eschbourg ; une subvention de 2000 € est attendue de la part de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre ; pour équilibrer le budget, une subvention de 300 € par commune du RPI est sollicitée.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser 300 € à l'Association de Mise en Valeur du Site de Graufthal-Eschbourg pour soutenir ce projet patrimonial.

*Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 10*

### **Objet : Avenant au marché rénovation et extension de la salle de l'Amitié - DE 2023 037**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au marché passé avec l'entreprise MARSEGLIA ET FILS de Rohr, l'avenant 1 pour le lot n° 07 s'élève à la somme de 1 805,00 € HT faisant passer le marché initial de 10 820,00 € HT à 12 625,00 € HT.

Le Conseil Municipal estime que cet avenant a été nécessaire pour les raisons suivantes : demande de modification des prestations en plus et en moins.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise s'élevant à la somme de 1 805,00 € HT.

*Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 10*

### **Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale - DE 2023 038**

Cette délibération annule et remplace celle portant le numéro DE\_2023\_031.

Par délibération du 29/03/2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts 2022 à :

TFPB : 25,20 %  
TFPNB : 48,73 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 11,02 %

TFB : 26.19 %

TFPNB : 50.63 %

*Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 8 - Abstention : 2*

**Objet : Avenant au marché rénovation et extension de la salle de l'Amitié - DE 2023 040**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au marché passé avec l'entreprise CCM de Voellerdingen, l'avenant 2 pour le lot n° 03 s'élève à la somme de 126.87 € HT faisant passer le marché initial de 22 336.88 € HT à 22 463.75 € HT.

Le Conseil Municipal estime que cet avenant a été nécessaire pour les raisons suivantes : demande de modification des prestations en plus et en moins.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise s'élevant à la somme de 126.87 € HT.

*Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 10*

**Divers :**

Le Maire expose au Conseil Municipal, que l'Echo des Angers qui organise le Messti le 17 septembre 2023, sollicite une aide de la part de la commune pour permettre l'installation d'un manège. Après délibération, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis défavorable à cette demande.